

Le présent projet est basé sur le règlement international FCI décidé en 1999 au Mexique et applicable depuis janvier 2000- Il à été adapté aux besoins et à l'infrastructure existante luxembourgeoise.

Le présent règlement à été approuvé en mars 2002 par la Centrale luxembourgeoise de sport pour chiens d'utilité (C.L.S.C.U.), affiliée à l'Union Cynologique Saint Hubert Luxembourg (U.C.H.L.), membre de la Fédération internationale de cynologie (FCI)

REGLEMENT POUR LES EPREUVES DE SAUVETAGE AQUATIQUE

1.0 Introduction

Cette discipline est ouverte aux chiens d'eau, tel que:

Terre-Neuve - Landseer - Golden Retriever - Labrador - Leonberger et Berger de Podhale.

Le concept de sauvetage avec un chien doit être compris comme le travail d'un couple indissociable «Maître - Chien» comme pour le travail de chien d'avalanche ou de catastrophe. Le chien ne doit pas être considéré comme un contractuel de sauvetage, mais comme un auxiliaire dont les capacités, l'instinct et le dévouement aident son maître: L'HOMME.

La discipline est basée sur les points suivants:

- L'instinct à l'eau du chien.
- Un travail d'obéissance à terre.
- Un travail d'endurance à la nage
- L'exécution d'exercices divers et précis de sauvetage.

La progression dans la réalisation des différents exercices de sauvetage se fera en cinq phases:

- 1) Degré débutant
- 2) Premier degré
- 3) Deuxième degré
- 4) Troisième degré
- 5) Quatrième degré, équivalent au Brevet de Sauvetage.

Important Nous insistons sur le fait, qu'un entraînement à l'eau du chien, pratiqué très sérieusement mais progressivement, est indispensable. Le chien se présentant aux épreuves doit posséder: musculation, souffle et résistance.

Pour les épreuves du brevet final et en particulier pour l'exercice de natation, cet entraînement doit être fréquent et nécessite, en général plusieurs mois même des années de travail.

Le règlement ci-après à été élaboré sur la base du règlement FCI de 1999.

Nous y avons aussi apporté le fruit de nos propres expériences ainsi que ceux de nos amis européens. Certains points ont été adaptés à notre administration et d'autres à notre géographie.

2.0 Réglementation

La C.L.S.C.U. est maître de la discipline. Elle est seule habilitée à organiser les manifestations durant lesquelles se dérouleront les différentes épreuves, du degré débutant au brevet de sauvetage. Elle peut déléguer l'organisation des différentes épreuves à une section affiliée à la C.L.S.C.U.

2.1 Admission

Cette discipline étant une discipline sportive, elle est donc ouverte aux chiens cités ci-dessus en possession d'un livret de travail délivré par la C.L.S.C.U. ou d'un pays membre de la F.C.I.

Le conducteur et le propriétaire doivent être membre de la F.C.I.

Les chiennes en chaleur seront admises en fin de concours.

En concours (travail au sol) le chien ne peut porter qu'un collier. En laisse ce dernier ne peut être positionné en traction (étrangleur) Les colliers en cuir ou à pointes sont prohibés.

Les limites d'âges sont fixées comme suit:

- | | |
|---|-------------|
| • Degré débutant: | dès 9 mois |
| • Premier degré: | dès 12 mois |
| • Deuxième degré: | dès 15 mois |
| • Troisième degré: | dès 18 mois |
| • Quatrième degré (Brevet de sauvetage) | dès 24 mois |

Le chien devra impérativement être présenté successivement à chaque degré avant d'accéder au Brevet de Sauvetage (étant exclu le degré débutant qui n'est pas obligatoire)

Deux épreuves ne peuvent pas être passées le même jour.

Pour réussir les degrés débutant - premier degré, deuxième degré et troisième degré, le chien devra avoir obtenu au minimum 60 % des points.

Au troisième degré, la MENTION sera exigée pour accéder au degré 4 (Brevet de sauvetage). Afin d'obtenir la MENTION le chien devra avoir obtenu au minimum 80 % des points dans les exercices du troisième degré.

Les engagements devront être accompagnés impérativement:

- Des droits d'inscription
- D'une photocopie du certificat de vaccination antirabique
- D'une photocopie de la première page du carnet de travail.

Toute inscription incomplète ou arrivant après clôture des engagements pourra être refusée.

2.2 Déroulement des épreuves

a) Plans d'eau

Les épreuves pourront être passées en rivière ou sur des lacs.

Le juge se réserve le droit d'annuler les épreuves en cas de conditions météorologiques qui pourraient être préjudiciables au déroulement des épreuves ou, en rivière, en cas de courants trop violents.

Dans de telles éventualités, les frais d'organisation ayant été engagé, aucun remboursement des droits d'inscription ne pourra être demandé.

b) Tirage au sort et contrôle vétérinaire

Avant le passage de chaque degré, il sera procédé au tirage au sort fixant l'ordre de passage des chiens dans le degré.

Un vétérinaire procédera au contrôle sanitaire des chiens participants aux épreuves.

c) Livret de travail et certificat de vaccination

Les livrets de travail seront remis aux organisateurs à l'arrivée des concurrents sur le lieu des épreuves. Le certificat de vaccination sera présenté en même temps.

d) Discipline

Seul le chien se présentant aux épreuves se trouvera sur l'aire de travail et de départ, accompagné de son conducteur. Les autres concurrents se tiendront en dehors de cette aire et les chiens seront obligatoirement tenus en laisse.

e) Juge - Participants

Toutes les épreuves du degré débutant, premier degré, deuxième degré, troisième degré et brevet de sauvetage seront sanctionnées par un juge de travail à l'eau agréé par la C.L.S.C.U. Le juge peut décider que 2 chiens se présentent simultanément à l'épreuve du suivi de bateau.

Le déroulement de ces épreuves nécessitera la présence de:

•un commissaire de plage désigné par la section organisatrice. Celui-ci fera régner l'ordre sur l'aire de travail et de départ, vérifiera le harnachement des chiens avant le début des épreuves et les accueillera au sortir de l'eau à la fin des exercices durant lesquels le conducteur se trouve sur le canot.

•un ou plusieurs plongeurs simulant les «noyés» et désignées par la section organisatrice. Ces personnes ne devront pas être membre de la famille du conducteur du chien présenté aux épreuves. Elles se tiendront à la disposition du commissaire de plage, qui leur indiquera, au fur et à mesure des épreuves, leurs tâches respectives. Dans aucun exercice, le plongeur ne doit appeler le chien par son nom.

•un ou plusieurs conducteurs de canot, expérimenté(e)s en matière de navigation, désignés par la société organisatrice.

f) Contrôle médical

Les chiens soumis aux épreuves effectueront les exercices sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Le juge pourra interrompre à tout moment l'exercice d'un chien qui montrerait des signes de fatigue excessive ou qui perdrait son calme dans l'accomplissement de son travail.

g) Sécurité

Toutes les personnes embarquant sur les canots devront être équipées d'un gilet de sauvetage homologué ou d'une combinaison de plongée.

Elles devront se conformer aux instructions données par le conducteur ou par le juge.

2.3 Liste des concurrents

Elle sera établie par les organisateurs et comportera tous les renseignements concernant les chiens, inscrits aux épreuves: Nom, Nr au livret d'origines, Nr du carnet de travail., Tatouage, date de naissance, noms des parents, nom du propriétaire et du club ou de la section dont il est membre.

2.4 Notation - Qualificatifs

Les épreuves des degrés débutants, premier degré, deuxième degré et troisième degré ainsi que le quatrième degré (Brevet de sauvetage) seront notées selon les grilles de notation mentionnées dans les descriptions des épreuves.

Pour les degrés débutants, premier degré et deuxième degré trois essais sont autorisés. Seront pénalisés de 10 % des points les essais deux et trois.

Pour le degré 3, deux essais sont autorisés. Le deuxième essai sera pénalisé de 10 % des points.

Pour le 4ⁱèm degré (Brevet de sauvetage) un seul essai est possible.

Tout chien ayant obtenu la note zéro à un exercice sera éliminé. Le travail au sol n'est pas éliminatoire.

Le conducteur a le droit de flatter son chien à la fin de chaque exercice seulement.

Pour l'obtention des degrés: débutant, 1^{er}, deuxième et troisième degré le chien devra avoir obtenu au moins 60 % des points.

Pour l'obtention du 4ⁱèm degré (Brevet de sauvetage) le chien devra avoir obtenu 80 % des points.

Les qualifications obtenues seront les suivantes:

EXCELLENT:	au moins 80 % des points
TRES BON:	au moins 70 % des points
SUFFISANT:	au moins 60 % des points
MENTION:	au moins 80 % des points dans tout l'épreuve (obligatoire au troisième degré pour pouvoir accéder au quatrième degré (Brevet de sauvetage))

Les chiens ayant obtenus la MENTION au troisième degré pourront accéder au quatrième degré (Brevet de sauvetage)

2.5 Résultats

A l'issue des épreuves, les résultats sont proclamés. Ils sont inscrits dans les carnets de travail. Les feuilles de notes sont établies en quatre exemplaires. La feuille originale est remise avec le carnet de travail au conducteur

Une copie de la feuille des notes va au:
C.L.S.C.U.
Club organisateur.
Juge.

2.6 Réclamations

Concernant les résultats, uniquement la décision du juge sera souveraine et sans appel.

Concernant l'organisation, une réclamation écrite devra parvenir dans le délai de huit jours à l'adresse de la C.L.S.C.U.

2.7 Organisation

Les autorisations nécessaires au déroulement des manifestations seront demandées par la section organisatrice aux différents organismes concernés.

2.8 Aire de travail et de départ - Balisage du plan d'eau

L'aire de travail au sol ainsi que l'aire de départ des chiens seront délimités l'une dans les environs, l'autre en bordure du plan d'eau. L'aire de travail au sol peut être la même que celle de départ ceci restant à l'appréciation des organisateurs.

Le plan d'eau d'évolution des chiens sera si possible balisé de la façon suivante:

- deux bouées signalant une distance de 50 mètres
- deux bouées signalant une distance de 400 mètres
- deux bouées signalant une distance de 600 mètres
- deux bouées signalant une distance de 1 km (1000 mètres)

2.9 Equipements - Matériels

Tous les chiens se présentant aux différentes épreuves de tous les degrés seront équipés d'un harnais spécialement conçu pour le travail à l'eau. Ce harnais ressemble à l'équipement de pistage. Cependant ses sangles seront nettement plus larges et il doit disposer d'une solide poignée sur la partie dorsale permettant de tirer facilement le chien hors de l'eau. Les chiens porteront obligatoirement le harnais au cours des épreuves à l'eau.

Les plongeurs seront obligatoirement revêtus d'une combinaison: Tous les niveaux nécessiteront la présence de deux canots motorisés et équipés de l'armement de sécurité requis par la loi.

LES EPREUVES

Degré Débutant

(Admission à partir de 9 mois)

3 essais possibles sur chaque exercice - Disqualification après le 3^{ème} essai non réussi ou un exercice à zéro point - L'obéissance au sol est non éliminatoire.

Cotation des exercices:

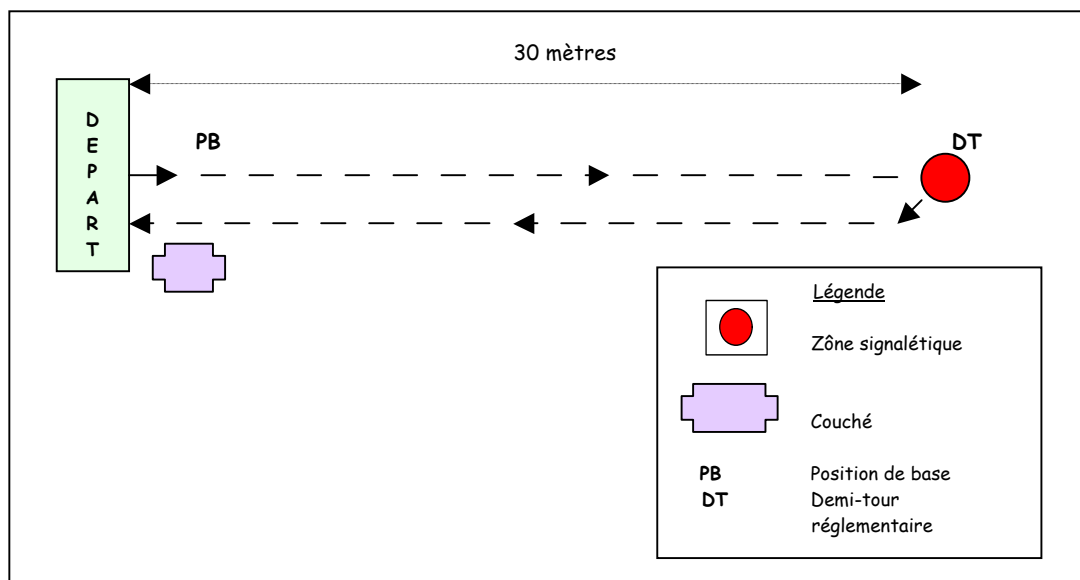
Exercice 1:	Marcher avec laisse	50 points
Exercice 2:	Revenir à la nage	50 points
Exercice 3:	Aller chercher un objet flottant	<u>50 points</u>
	Cotation maximale:	150 points

Exercice 1 - Travail au sol (50 points)

Le chien est dans la Position de Base (PB) Le Signe Acoustique (SA) est permis à chaque départ à l'arrêt et changement de direction.

Au SA le chien doit quitter sa position de base et suivre le CC (Conducteur de Chien) attentivement.

Le chien ne doit pas quitter le CC de plus de 50 cm. (en retrait - devancer ou écarté) Le CC parcourt avec son chien une distance droite d'environ 30 mètres. Il fait un demi-tour réglementaire sans s'arrêter (devant le cône signalétique) et revient vers le juge. Le CC met son chien en position «couché» devant le juge. Pendant tout l'exercice, la laisse doit rester flottante.



Sont pénalisables:

Le chien s'écartant de plus de 50 cm de son maître
 Le double commandement
 Le chien restant debout à l'arrêt
 Le chien qui tire sur la laisse en marchant

Matériel requis pour l'exercice:

2 cônes signalétiques pour déterminer la distance de 30 mètres.

L'exercice nécessite la participation de:

1 juge
 1 commissaire de plage

Exercice 2 - Travail à l'eau (50 points)

Le chien est embarqué avec le conducteur et une personne aidant dans le canot. Le CC lui-même peut mettre le chien dans le canot. Le CC reste au bord du rivage. Le chien est emmené à 25 mètres du rivage. Sur SA du CC, le chien devra sauter de lui-même du canot et rejoindre le CC à la nage. (Une mise à l'eau est permise) Le CC est autorisé à encourager son chien pendant cet exercice.

Sont pénalisables:

Le chien qui ne saute pas de lui-même à l'eau (Mise à l'eau)
 Le chien qui rejoint son conducteur à plus de 5 mètres d'écart.
 Le chien qui ne rejoint pas son conducteur, soit à la nage, soit après avoir pris pied.

Matériel requis pour l'exercice:

1 cône signalétique pour déterminer la position du CC
 1 bateau à moteur
 1 bouée de balisage.
 1 harnais

L'exercice nécessite la participation de:

1 juge de travail à l'eau
 1 commissaire de plage
 1 conducteur de canot
 1 assistant au canot

Exercice 3 - Travail à l'eau (50 points)

Le CC se trouve au bord de l'eau avec son chien. Le chien est en PB (Position de Base)
 Le CC lance un objet flottant (manchon) à l'eau (plus ou moins 25 mètres) Sur SA après que le manchon ait touché l'eau et resté immobile, le chien doit sauter à l'eau, aller chercher le manchon et le ramener près du CC. Sur SA, le chien doit laisser tomber le manchon près du CC. Il est toléré, que le chien lâche l'apportable dès qu'il a pied.

Sont pénalisables:	Le chien qui saute dans l'eau avant le SA Le chien qui ne laisse pas tomber le manchon après le SA Les chiens qui ne vont pas chercher le manchon Le chien qui ne rejoint pas son maître, soit à la nage, soit après avoir pris pied.
Matériel requis pour l'exercice:	1 cône signalétique pour déterminer la position du CC 1 bouée de balisage. 1 harnais 1 manchon.
L'exercice nécessite la participation de:	1 juge de travail à l'eau 1 commissaire de plage

Premier degré

(Admission à partir de 12 mois)

3 essais possibles sur chaque exercice - Disqualification après le 3^{ième} essai non réussi ou un exercice à zéro point - L'obéissance au sol est non éliminatoire.

Cotation des exercices:

Exercice 1:	Obéissance au sol	50 points
Exercice 2:	La nage à distance	50 points
Exercice 3:	Rapport dans l'eau	50 points
Exercice 4:	Planchiste	<u>50 points</u>
	Cotation maximale:	200 points

Exercice 1 - La nage à distance - Suivi bateau (200 mètres) - 50 points.

Le chien et le CC se trouvent dans une barque. Sur SA le chien doit sauter à l'eau (Mise à l'eau permise) - Le canot avec le CC parcourt une distance de 200 mètres. Le chien doit suivre le canot directement et calmement. Le CC peut encourager son chien par des SA ou des SV. Le CC peut également se mettre debout dans le canot. Après avoir parcouru la distance, le chien est récupéré dans le canot et ramené à la berge.

Sont pénalisables:	Le chien qui ne saute pas de lui-même à l'eau (ou une mise à l'eau est nécessaire) Le chien qui ne suit pas le canot. Le chien qui s'affole. Le chien qui montre des signes de fatigue excessifs.
Matériel requis pour l'exercice:	1 canot à moteur 2 bouées de balisage pour marquer la distance (200 m) 1 harnais
L'exercice nécessite la participation de:	1 conducteur 1 accompagnateur 1 juge de travail à l'eau 1 commissaire de plage

Le chien qui ne rejoint pas son maître, soit à la nage, soit après avoir pris pied.

Matériel requis pour l'exercice: 1 cône signalétique pour déterminer la position du CC
1 bateau à moteur
1 harnais
1 manchon.

L'exercice nécessite la participation de: 1 conducteur
1 accompagnateur
1 juge de travail à l'eau
1 commissaire de plage

Exercice 4 - Ramener un planchiste - (planche sans voile) - (50 points.)

Le CC se trouve au bord de l'eau avec son chien en position de base. A 30 mètres de la rive, un planchiste est allongé sur une planche et attire l'attention du chien. Sur SA du CC, le chien nage vers la planche. Le Plancheur donne le bout de corde au chien. Celui-ci saisit le bout de la corde et tire le plancheur avec sa planche vers la berge. Sur SA du CC, le chien relâche la corde et rejoint le CC.

Sont autorisés, les SA et SV pour:

- L'envoi
- Le rapport
- Le rappel
- La remise de l'objet

Sont pénalisables: Le chien qui ne ramène pas le planchiste.
Le chien qui ne prend pas la corde tendue par le planchiste.
Le chien qui ne lâche pas la corde sur SA.
Le chien qui ne rejoint pas le CC.

Matériel requis pour l'exercice: 1 cône signalétique pour déterminer la position du CC
1 harnais
1 planche à voile avec corde

L'exercice nécessite la participation de: 1 juge de travail à l'eau
1 commissaire de plage
1 planchiste

Deuxième degré

(Admission à partir de 15 mois)

3 essais possibles sur chaque exercice - Disqualification après le 3^{em} essai non réussi ou un exercice à zéro point - L'obéissance au sol est non éliminatoire.

Cotation des exercices:

Exercice 1:	Obéissance au sol	50 points
Exercice 2:	La nage à distance	50 points
Exercice 3:	Le mannequin	50 points
Exercice 4:	Nageur en difficulté	<u>50 points</u>

Cotation maximale: 200 points

Exercice 1 - La nage à distance - Suivi bateau (600 mètres) - 50 points

Le chien et le CC se trouvent dans une barque. Sur SA le chien doit sauter à l'eau (Mise à l'eau permise) - Le canot avec le CC parcourt une distance de 600 mètres. Le chien doit suivre le canot directement et calmement. Le CC peut encourager son chien par des SA ou des SV. Le CC peut également se mettre debout dans le canot. Après avoir parcouru la distance, le chien est récupéré dans le canot et ramené à la berge.

Sont pénalisables: Le chien qui ne saute pas de lui-même à l'eau

(ou une mise à l'eau est nécessaire)
 Le chien qui ne suit pas le canot
 Le chien qui s'affole
 Le chien qui montre des signes de fatigue excessifs

Matériel requis pour l'exercice: 1 canot à moteur
 2 bouées de balisage pour marquer la distance (600 m)
 1 harnais

L'exercice nécessite la participation de: 1 conducteur
 1 accompagnateur
 1 juge de travail à l'eau
 1 commissaire de plage

Exercice 2 - Travail au sol - Assis, Couché - (50 points)

* Attention : un bateau circulant sur l'eau pourra le chien ! *

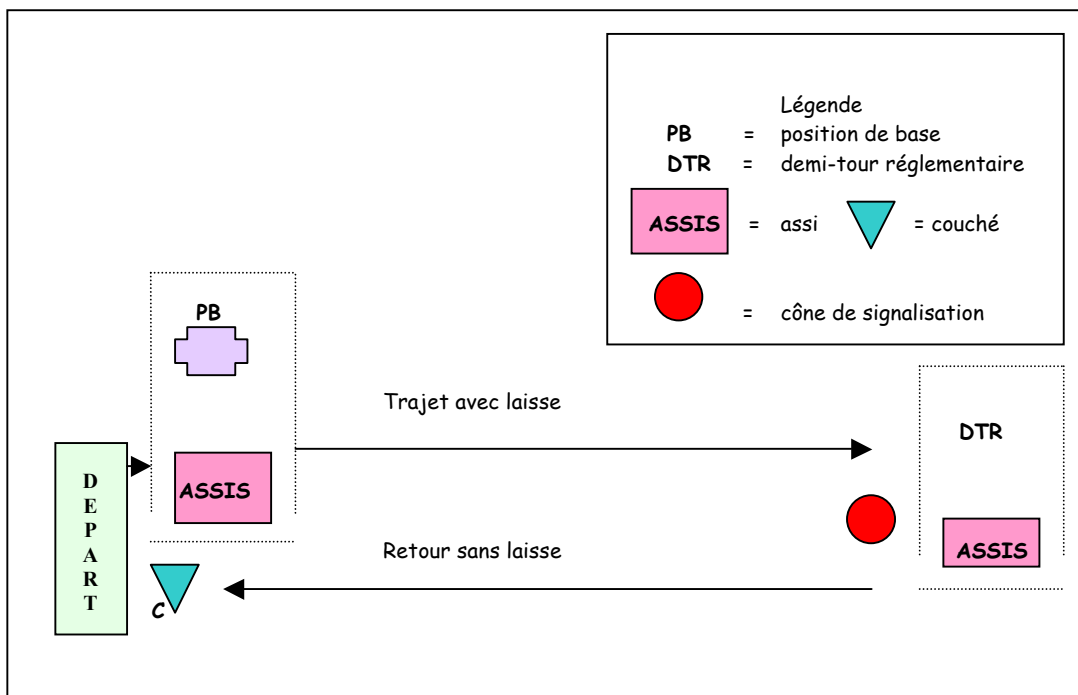
Conduite en laisse. (aller) Conduite sans laisse (retour)

Le CC se trouve avec son chien en PB devant le juge. Sur SA le chien doit se coucher. (Le fait de verser dans la position couchée n'est pas pénalisable) Sur SA le chien doit se remettre en position assise.
 Sur SA, le CC repart avec son chien sur une distance de plus ou moins 20 mètres:
 Le CC fait un demi-tour réglementaire avec son chien. Sur SA le chien se met assis. Le CC défait la laisse. Sur SA le CC revient avec son chien vers le juge. Le chien ne doit pas s'éloigner plus que 50 cm (avant - retrait - écart) Arrivé devant le juge, sur CC le chien doit se mettre en position couchée.

Sont pénalisables: Le chien s'écartant de plus de 50 cm de son conducteur
 Le double commandement
 Le chien restant debout à l'arrêt
 Le chien qui tire sur la laisse en marchant (aller)

Matériel requis pour l'exercice: 1 cône signalétique pour déterminer la distance

L'exercice nécessite la participation de: 1 juge
 1 commissaire de plage



Exercice 3 - Aller chercher un mannequin jeté d'un canot - 50 points

Le chien se trouve en PB près du CC au bord de l'eau. Un canot embarque un mannequin et passe à 30 mètres parallèlement à la rive. Le mannequin est lancé à l'eau et sur SA du CC le chien doit partir aussitôt, nager vers le mannequin, le prendre dans la gueule (par le bras ou le poignet) et le ramener vers le CC. Il est toléré, que le chien lâche le mannequin dès qu'il a pied. Le canot attend la fin de l'exercice pour revenir à la berge.

Sont autorisés, les SA et SV pour:	<ul style="list-style-type: none">• L'envoi• Le rapport• Le rappel• La remise de l'objet
Sont pénalisables:	<p>Le chien qui ne ramène pas le mannequin. Le chien qui ne lâche pas le mannequin Le chien qui ne prend pas le bras ou le poignet Le chien qui ne rejoint pas le CC.</p>
Matériel requis pour l'exercice:	<p>1 cône signalétique pour déterminer la position du CC 1 bateau à moteur 1 harnais 1 mannequin</p>
L'exercice nécessite la participation de:	<p>1 conducteur 1 accompagnateur 1 juge de travail à l'eau 1 commissaire de plage</p>

Exercice 4 - Aller chercher un nageur en difficulté - 50 points

Une personne se laisse tomber à l'eau à 30 mètres de la berge, tandis que le bateau continue sa route. La personne simule un nageur affolé et appelle au secours. Le CC se trouve au bord de l'eau avec son chien en PB. Sur SA du CC, le chien nage vers la personne à l'eau. Le chien ramène la personne vers la rive, dès que celle-ci peut s'agripper à son harnais. La personne lâche le harnais dès que le chien a pied. Le chien retourne chez le CC.

Sont autorisés, les SA et SV pour:	<ul style="list-style-type: none">• L'envoi• Le rapport• Le rappel
Sont pénalisables:	<p>Le chien qui ne ramène pas le nageur Le chien qui ne s'approche pas du naufragé (Celui-ci ne doit pas se déplacer pour atteindre le harnais) Le chien qui ne rejoint pas le CC</p>
Matériel requis pour l'exercice:	<p>1 cône signalétique pour déterminer la position du CC 1 bateau à moteur 1 harnais</p>
L'exercice nécessite la participation de:	<p>1 conducteur de canot 1 plongeur 1 juge de travail à l'eau 1 commissaire de plage</p>

Troisième degré

(Admission à partir de 18 mois)

2 essais possibles sur chaque exercice - Disqualification après le 2ième essai non réussi ou un exercice à zéro point - L'obéissance au sol est non éliminatoire

Cotation des exercices:

Exercice 1:	Obéissance au sol	50 points
Exercice 2:	La nage à distance	40 points
Exercice 3:	Ramener un canot en dérive	50 points
Exercice 4:	Amener une rame à un canot	40 points
Exercice 5:	Ramener une personne à partir d'un canot	80 points
Exercice 6:	Rapport de deux nageurs	<u>40 points</u>

Cotation maximale: 300 points

Exercice 1 - La nage à distance - Suivi bateau (400 mètres) - 40 points

Le chien et le CC se trouvent dans une barque. Sur SA le chien doit sauter à l'eau (Mise à l'eau permise) - Le canot avec le CC parcourt une distance de 600 mètres. Le chien doit suivre le canot directement et calmement. Le CC peut encourager son chien par des SA ou des SV. Le CC peut également se mettre debout dans le canot. Après avoir parcouru la distance, le chien est récupéré dans le canot et ramené à la berge.

Sont pénalisables:

- Le chien qui ne saute pas de lui-même à l'eau (ou une mise à l'eau est nécessaire)
- Le chien qui ne suit pas le canot
- Le chien qui s'affole
- Le chien qui montre des signes de fatigue excessifs

Matériel requis pour l'exercice:

- 1 canot à moteur
- 2 bouées de balisage pour marquer la distance (400 m)
- 1 harnais

L'exercice nécessite la participation de:

- 1 conducteur
- 1 accompagnateur
- 1 juge de travail à l'eau
- 1 commissaire de plage

Exercice 2 - Travail au sol - En avant - (50 points)

* Attention : un bateau circulant sur l'eau pourra le chien ! *

Le CC se trouve avec son chien en PB près du juge. Sur ordre du juge le CC parcourt une distance d'environ 5 mètres avec le chien au pied sans laisse. Sur SV du juge, le CC s'arrête et envoie le chien en avant sur une distance d'environ 15 mètres vers une personne qui se trouve à 20 mètres. Sur un nouveau SV du juge, le CC rappelle son chien avant qu'il ait atteint la deuxième personne. A mi-chemin du retour le CC ordonne par SV et SA un halte. Le chien doit s'arrêter et après un nouveau SA et SV du CC il doit regagner sa place auprès de son conducteur (PB)

Sont autorisés, les SA et SV pour:

- Le départ
- L'envoi
- Le rappel
- Le halte
- Le rappel

Sont pénalisables:

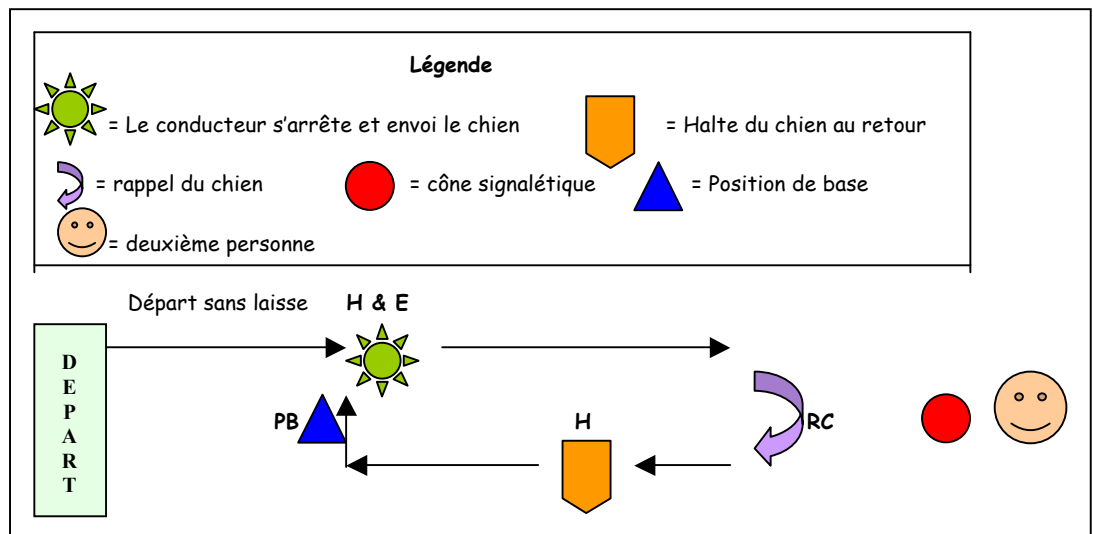
- Le chien qui fait des grands écarts dans la direction
- Le fait d'envoyer le chien ou de le rappeler avant SV du juge

Le fait, pour le conducteur, de quitter sa place après le commandement en avant.

Le chien qui ne fait pas le halte
Le chien qui ne se remet pas en PB

L'exercice nécessite la participation de:

1 juge
1 commissaire de plage



Exercice 3 - Ramener un canot - 50 points.

Le chien se trouve avec le CC, le conducteur et un accompagnateur dans le canot à environ 40 m de la berge. Sur ordre du CC, le chien doit sauter dans l'eau. (Mise à l'eau permise)

Le CC lui tend une corde attachée au bateau. Sur SA ou SV le chien doit ramener le canot à la berge.

L'exercice se termine, dès que le chien à pied. Le commissaire de plage accueille le chien.

Sont autorisés, les SA et SV pour:

- L'envoi
- Le rapport
- L'encouragement du chien pendant le rapport

Sont pénalisables:

Le chien qui ne saute pas de lui-même à l'eau
et ou une mise à l'eau est nécessaire
Le chien qui ne ramène pas le canot
Le chien qui lâche la corde et qui la reprend sur SA

Matériel requis pour l'exercice:

1 cône signalétique pour déterminer la distance (40 mètres)
1 bateau à moteur (faisant fonction de canot)

1 corde
1 harnais

L'exercice nécessite la participation de:

1 conducteur
1 accompagnateur
1 juge de travail à l'eau
1 commissaire de plage

Exercice 4 - Amener une rame - 40 points

Le chien se trouve au bord de la berge en position PB avec le CC. Une rame est mise dans l'eau. Une corde de 1 mètres est attachée à la rame. Le CC donne la corde au chien. Celui saute dans l'eau et doit ramener la rame à un canot qui se trouve à 30 mètres de la berge (Le canot est à l'arrêt)
Dès que le chien a atteint le canot, le conducteur prend la corde avec la rame. Le chien est remonté dans le canot. L'exercice se termine après que le chien se trouve à bord.

Sont autorisés, les SA et SV pour:

- L'envoi
- L'encouragement du chien pendant l'apport

Sont pénalisables:

Le chien qui ne ramène pas la rame au bateau.

Matériel requis pour l'exercice:

- 1 bouée pour déterminer la distance (30 mètres)
- 1 bateau à moteur
- 1 corde
- 1 rame
- 1 harnais

L'exercice nécessite la participation de:

- 1 conducteur
- 1 accompagnateur
- 1 juge de travail à l'eau
- 1 commissaire de plage

Exercice 5 - Ramener une personne à partir d'un canot - (80 points)

Le chien avec le CC se trouvent à bord d'un canot avec le conducteur et un plongeur.
L'accompagnant glisse dans l'eau sans que le chien l'observe. Le bateau continue sa route sur 20 mètres et stoppe. Sur SA ou SV, le chien saute à l'eau et nage vers la personne qui dérive passivement. Le chien saisit le plongeur par l'avant bras et le ramène vers le bateau avec le CC.
Le plongeur et le chien sont hissés à bord.

Sont autorisés, les SA et SV pour:

- Le départ
- La prise à l'avant-bras
- Le rappel

Sont pénalisables:

- Le chien qui ne saute pas de lui-même à l'eau (ou une mise à l'eau est nécessaire)
- Le chien qui ne va pas chercher le plongeur
- Le chien qui ne prend pas le plongeur correctement à l'avant bras
- Le chien qui ne ramène pas le plongeur vers le canot

Matériel requis pour l'exercice:

- 1 canot à moteur
- 1 harnais

L'exercice nécessite la participation de:

- 1 conducteur
- 1 plongeur
- 1 juge de travail à l'eau
- 1 commissaire de plage

Exercice 6 – Rapport de deux nageurs – (40 points)

Le chien se tient en PB près de son conducteur au bord de l'eau. Un canot embarque deux plongeurs et effectue 50 mètres environ. Il largue un plongeur «le noyé» et s'éloigne de 20 mètres environ, parallèlement à la rive. Il largue le second plongeur «sauveteur» et s'éloigne rapidement. Le «sauveteur» nage aussitôt vers le «noyé» et sollicite le chien. Le chien part aussitôt sur SV et SA de son CC vers les deux hommes. Le «sauveteur», qui tient le «noyé» s'agrippe aux anneaux du harnais. Le chien doit ramener les deux personnes jusqu'à la rive. Le conducteur peut se déplacer sur la rive et diriger son chien de la voix et du geste.

Sont autorisés, les SA et SV pour:	<ul style="list-style-type: none">• Le départ• Le rappel
Sont pénalisables:	Le chien qui ne part pas chercher les deux personnes Le chien qui ne ramène pas les deux personnes
Matériel requis pour l'exercice:	1 canot à moteur 1 harnais
L'exercice nécessite la participation de:	1 conducteur 2 plongeurs 1 juge de travail à l'eau 1 commissaire de plage

Quatrième degré (Brevet de Sauvetage)

(Admission à partir de 24 mois)

Le brevet de sauvetage est la consécration de la phase d'apprentissage, que constituent les degrés débutants, 1^{er}, 2^{ième} et 3^{ième} degré.

Seul un chien ayant reçu un entraînement sérieux et fréquent durant plusieurs mois, même années, pourra prétendre au brevet sauvetage.

1 seul essai possible sur chaque exercice - Disqualification après le 1^{er} essai non réussi ou un exercice à zéro point - L'obéissance au sol est non éliminatoire.

Les chiens effectueront deux épreuves d'obéissance au sol (tiré au sort) ainsi que deux exercices d'apport et 2 exercices de rapport (également tirés au sort)

Le brevet sauvetage sera uniquement délivré aux chiens qui ont obtenu 80 % des points réalisables au quatrième degré (= 256 points)

Le tirage au sort s'effectue dès l'arrivée des concurrents au début des épreuves. Les tirages au sort seront surveillés et notés par le secrétariat de l'organisation.

Cotation des exercices:

Exercice 1:	Obéissance au sol 1	40 points
Exercice 2:	Obéissance au sol 2	40 points
Exercice 3:	Obéissance au sol	40 points
Exercice 4:	Obéissance au sol 4	40 points
Exercice 5:	La nage à distance (obligatoire)	40 points
Exercice 6:	Rapport d'un nageur inanimé	50 points
Exercice 7:	Rapport d'un planchiste sur sa planche	50 points
Exercice 8:	Rapport d'un noyé sur un matelas pneumatique	50 points
Exercice 9:	Ramener deux personnes à partir de la berge	50 points
Exercice 10:	Apport d'une bouée de sauvetage (départ de la rive)	50 points
Exercice 11:	Apport d'un cordage (départ de la rive)	50 points
Exercice 12:	Apport d'un cordage (canot à canot)	50 points
Exercice 13:	Apport d'une bouée de sauvetage (départ du canot)	<u>50 points</u>
	Cotation maximale:	320 points

Exercice 1 - La nage à distance - Suivi bateau (1000 mètres) - 40 points.

Le chien et le CC se trouvent dans une barque. Sur SA le chien doit sauter à l'eau (Mise à l'eau permise) - Le canot avec le CC parcourt une distance de 1000 mètres. Le chien doit suivre le canot directement et calmement. Le CC peut encourager son chien par des SA ou des SV. Le CC peut également se mettre debout dans le canot. Après avoir parcouru la distance, le chien est récupéré dans le canot et ramené à la berge.

Sont pénalisables:	Le chien qui ne saute pas de lui-même à l'eau (ou une mise à l'eau est nécessaire) Le chien qui ne suit pas le canot. Le chien qui s'affole. Le chien qui montre des signes de fatigue excessifs.
Matériel requis pour l'exercice:	1 canot à moteur 2 bouées de balisage pour marquer la distance (400 m) 1 harnais
L'exercice nécessite la participation de:	1 conducteur 1 accompagnateur 1 juge de travail à l'eau

Exercice 2 - Obéissance au sol 1 - couché - sans laisse - (40 points)

* Attention : un bateau circulant sur l'eau pourra le chien ! *

Le CC et son chien en position PB se trouvent près du juge. Sur SV du juge, le CC amène son chien à dix mètres du bord de l'eau. Sur SA ou SV du CC le chien se couche tête tournée vers l'eau. Sur SA «reste» du CC le chien doit rester couché, pendant que le CC se rend au bateau pour aller chercher un manchon. Le CC revient et se met à côté de son chien.

Sont autorisés, les SA et SV pour:	• Le départ • Le «coucher»
Sont pénalisables:	Le chien qui ne se met pas en PB Le chien qui ne reste pas en place
Matériel requis pour l'exercice:	1 cône de signalisation pour marquer la distance 1 canot 1 manchon
L'exercice nécessite la participation de:	1 juge 1 commissaire de plage

Exercice 3 - Obéissance au sol 2 - caché - sans laisse - (40 points)

* Attention : un bateau circulant sur l'eau pourra le chien ! *

Le CC et son chien en position PB se trouvent près du juge. Sur SV du juge, le CC amène son chien à une place marquée. Sur SA du CC le chien se met en position «assis» Après SA «reste» le CC s'éloigne et va se cacher. Le CC se cache pendant 1 minute. Sur signe du juge, le CC rejoint son chien et se met en PB.

Sont autorisés, les SA et SV pour:	• Le départ • Le «assis» • Le «reste»
Sont pénalisables:	Le chien qui ne se met pas en PB Le chien qui ne reste pas en place Le chien qui se met en position «couché» après que le CC s'est éloigné
Matériel requis pour l'exercice:	1 cône de signalisation pour marquage de la place

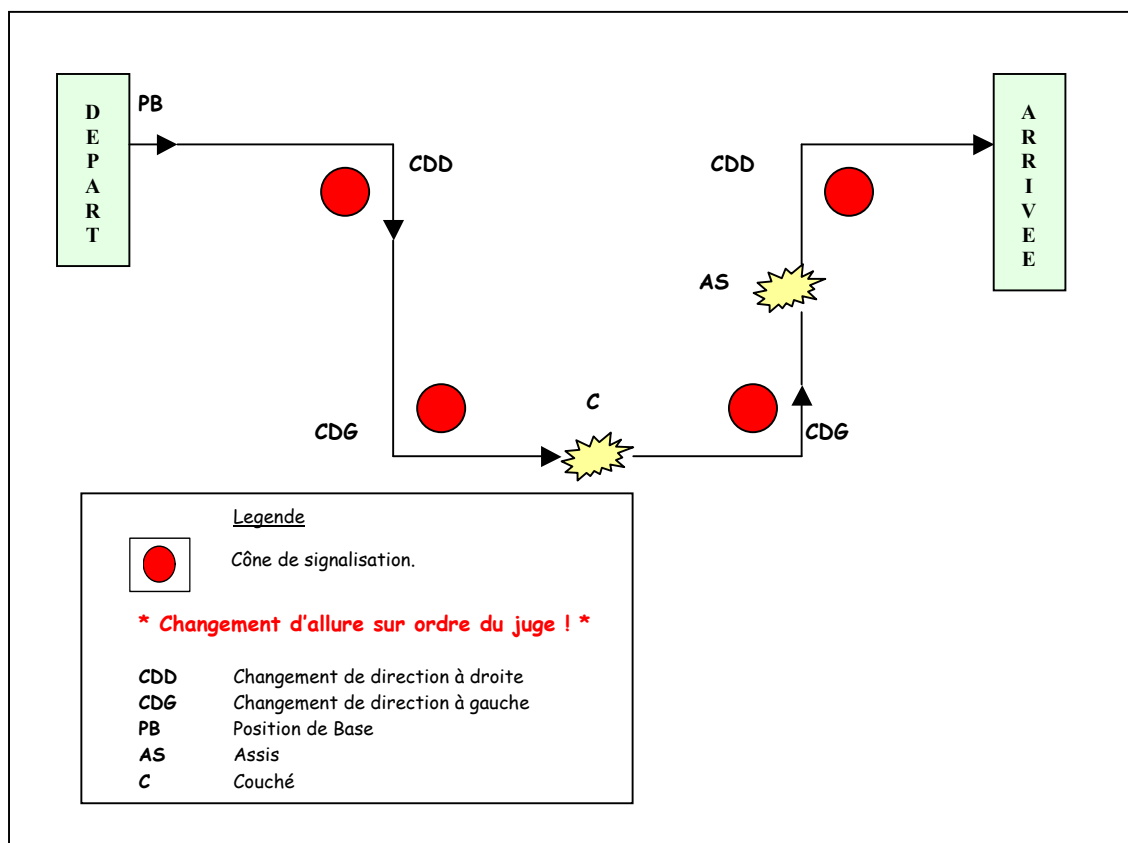
1 cachette

L'exercice nécessite la participation de: 1 juge
1 commissaire de plage

Exercice 4 - Obéissance au sol 3 - Trajet - sans laisse - (40 points)

*** Attention : un bateau circulant sur l'eau pourra le chien ! ***

Le CC se trouve avec son chien en PB près du juge. Sur SV du juge le CC part avec son chien au pied une dizaine de mètres. Sur SA du CC le chien doit le suivre à droite, le suivre une dizaine de mètres. Sur SA du CC le chien doit le suivre à gauche, puis parcourir avec le CC une distance de 5 mètres. Sur SA le chien doit s'arrêter puis sur SA il doit se coucher. Sur SV du juge, le CC avec son chien continue sur 5 mètres puis sur SA le chien doit suivre le CC à gauche. Après 5 mètres, sur SA du CC le chien doit se mettre en position «assis» Sur SV du juge le CC continue, après 5 mètres ils virent à droite et continuent jusqu'à l'arrivée. L'exercice se termine dès que le CC et son chien ont franchit l'arrivée



Sont pénalisables:

Le chien s'écartant de plus de 50 cm de son maître
Le double commandement
Le chien restant debout à l'arrêt
Le chien qui tire sur la laisse en marchant

Matériel requis pour l'exercice:

5 cônes signalétiques pour déterminer les endroits de changement de direction et l'arrivée

L'exercice nécessite la participation de:

1 juge
1 commissaire de plage

Exercice 5 - Obéissance au sol 4 - Assis, Couché, Debout - sans laisse - (40 points)

* Attention : un bateau circulant sur l'eau pourra le chien ! *

Le CC se trouve avec son chien en PB près du juge. Sur SV, le CC part avec son chien au pied une dizaine de mètres. Après un demi-tour réglementaire, le CC met son chien en PB. Sur SA «reste» du CC, le CC retourne vers le juge. Le chien doit rester en PB. Arrivé près du juge, le CC donne des ordres à distance à son chien. Le CC reçoit de la part du juge les positions à communiquer à son chien. Le CC communique les ordres uniquement avec des SV. SA sur appréciation du juge

Sont pénalisables: Le chien qui ne reste pas en PB après le départ du CC
Le double commandement

Matériel requis pour l'exercice: 1 cône signalétique pour déterminer la distance

L'exercice nécessite la participation de: 1 juge
1 commissaire de plage

1 commissaire de plage

Exercice 6 - Rapport d'un nageur inanimé- 50 points.

(Départ canot - rapport au canot)

Le chien et son CC embarquent sur un canot, un plongeur sur un autre canot. Les deux canots s'éloignent d'au moins 30 mètres de la berge et stoppent à une distance de 40 mètres l'un de l'autre. Le plongeur tombe à l'eau et reste inerte, le canot d'où il tombe s'éloigne. Sur l'initiative du chien ou sur SA ou SV du CC, le chien plonge et se dirige vers le «noyé», lui saisit l'avant bras. Il doit ramener le «noyé» au canot à bord duquel se trouve le CC. «Noyé» et chien sont remontés à bord.

Sont autorisés, les SA et SV pour: • Le départ
• La saisie à l'avant-bras
• Le rappel

Sont pénalisables: Le chien qui ne saute pas de lui-même à l'eau
(ou une mise à l'eau est nécessaire)
Le chien qui saute avant que le plongeur ne se trouve à l'eau.
Le chien qui ne ramène pas le plongeur jusqu'au canot

Matériel requis pour l'exercice: 2 canots à moteur
2 bouées de balisage pour marquer la distance (40 m)
1 harnais

L'exercice nécessite la participation de: 2 conducteurs
2 accompagnateurs
1 plongeur
1 juge de travail à l'eau
1 commissaire de plage

Exercice 7 - Rapport d'un planchiste sur sa planche (planche avec voile) - 50 points.

Le chien se trouve en PB avec son CC au bord du rivage. Un planchiste se trouve en difficulté à une distance de 30 mètres environs du rivage. Sur SA ou SV du CC le chien part aussitôt vers le planchiste. Ce dernier sur sa planche à voile donne l'extrémité d'un cordage au chien qui s'en saisit. Il ramène alors jusqu'au rivage le planchiste et sa planche é voile. L'exercice se termine dès que le chien a pied.

Sont autorisés, les SA et SV pour: • Le départ
• La saisie du cordage
• Le rappel

Sont pénalisables:	Le chien qui ne ramène pas le planchiste Le chien qui n'est pas en PB au départ
Matériel requis pour l'exercice:	1 planche à voile 1 cordage de 1m attaché à la planche 1 harnais
L'exercice nécessite la participation de:	1 planchiste 1 juge de travail à l'eau 1 commissaire de plage

Exercice 8 - Rapport d'un noyé sur un matelas pneumatique - (50 points.)

Un plongeur inanime est allongé sur un matelas pneumatique, à environ 30 mètres du rivage les bras pendants. Il reste parfaitement immobile et ne doit pas appeler le chien. Celui-ci se tient en PB près du CC au bord de l'eau. Sur SA ou SV du CC il doit aussitôt partir, nager jusqu'au matelas, prendre dans la gueule un avant-bras du plongeur et ramener la personne et le matelas jusqu'à la rive. L'exercice se termine dès que le chien à pris pied.

Sont autorisés, les SA et SV pour:	<ul style="list-style-type: none"> • Le départ • La saisie de l'avant-bras • Le rappel
Sont pénalisables:	Le chien qui ne ramène pas le plongeur Le chien qui n'est pas en PB au départ Le chien qui ne prends pas l'avant-bras, mais le matelas
Matériel requis pour l'exercice:	1 matelas pneumatique 1 harnais
L'exercice nécessite la participation de:	1 plongeur 1 juge de travail à l'eau 1 commissaire de plage

Exercice 9 - Ramener deux personnes à partir de la berge- (50 points)

Deux personnes se laissent tomber à l'eau à 30 mètres de la berge et à 20 mètres un de l'autre. Le CC se trouve avec son chien en position de base à la berge.. Sur SA ou SV du CC, **le chien nage vers la première personne, qui se débat. Dès que cette personnes s'accroche au harnais du chien, le chien nage vers la deuxième personne, passive dans l'eau, la saisit par le bras et la ramène les deux vers berge.** L'épreuve se termine dès que le chien a ramené **les deux personnes** et qu'il a pris pied.

Sont autorisés, les SA et SV pour:	<ul style="list-style-type: none"> • L'envoi • Le rappel • La prise au bras
Sont pénalisables:	Le chien qui ne va chercher qu'un seul plongeur Le chien qui ne prend pas le plongeur correctement à l'avant bras Le chien qui lâche le plongeur avant avoir pris pied
Matériel requis pour l'exercice:	1 canot à moteur 1 bouée de balisage pour marquer la distance (30 m) 1 harnais
L'exercice nécessite la participation de:	1 conducteur 2 plongeurs 1 accompagnateur 1 juge de travail à l'eau 1 commissaire de plage

Exercice 10 - Apport d'une bouée de sauvetage (départ de la rive) - (50 points.)

Un canot embarque un plongeur et effectue 40 mètres environ. Il stoppe et largue le plongeur, qui simule l'affolement, mais n'appelle pas le chien. Le canot s'éloigne et laisse le plongeur seul. Le chien se tient en PB près de son maître au bord de l'eau. Une bouée de secours entourée d'une corde est lancée dans l'eau. Sur SA ou SV du CC le chien doit partir aussitôt, se saisir de la bouée et nager vers le «noyé». Le plongeur attrape la bouée, se glisse dedans et s'accroche au harnais du chien. Le chien le ramène jusqu'au rivage. L'exercice se termine dès que le chien a pris pied.

Sont autorisés, les SA et SV pour:	<ul style="list-style-type: none">• Le départ• L'apport de la bouée• Le rappel
Sont pénalisables:	Le chien qui n'apporte pas la bouée Le chien qui n'est pas en PB au départ Le chien qui ne ramène pas la bouée avec le plongeur
Matériel requis pour l'exercice:	1 canot à moteur 1 bouée avec cordage autour 1 harnais
L'exercice nécessite la participation de:	1 conducteur 1 accompagnateur 1 plongeur 1 juge de travail à l'eau 1 commissaire de plage

Exercice 11 - Apport d'un cordage (départ de la rive) - (50 points.)

Un canot effectue 30 mètres environ et stoppe. Le chien se tient en position PB près de son maître au bord de l'eau. Le CC lui tend l'extrémité d'un cordage. (L'autre extrémité étant fixée au sol.) Le chien doit prendre le cordage et sur SA ou SV du CC nager aussitôt vers le canot. Arrivé à la hauteur du canot, le chien est remonté avec la corde à bord, et le bateau est remorqué à l'aide du cordage jusqu'à la rive.

Sont autorisés, les SA et SV pour:	<ul style="list-style-type: none">• Le départ• L'apport du cordage
Sont pénalisables:	Le chien qui n'apporte pas le cordage Le chien qui n'est pas en PB au départ
Matériel requis pour l'exercice:	1 canot à moteur 1 cordage de 50 mètres 1 harnais
L'exercice nécessite la participation de:	1 conducteur 1 accompagnateur 1 juge de travail à l'eau 1 commissaire de plage

Exercice 12 - Apport d'un cordage (canot à canot) - (50 points.)

Le chien embarque avec le CC dans un canot. Le canot se dirige à 30 mètres du bord de l'eau et stoppe. Un autre canot stoppe à environ 20 m de distance du premier et à 30 mètres du bord de l'eau. Sur SA ou SV du CC, le chien saute dans l'eau, (mise à l'eau permise) saisit un cordage que le CC lui tend et nage aussitôt vers le deuxième canot. Le conducteur du 2ⁱem canot saisit le cordage et le chien est monté à bord. Le deuxième canot est alors remorqué jusqu'au rivage par le premier canot.

Sont autorisés, les SA et SV pour:	<ul style="list-style-type: none">• Le départ• La prise du cordage• La nage vers le deuxième canot
------------------------------------	--

Sont pénalisables:	Le chien qui ne saute pas de lui-même à l'eau (ou une mise à l'eau est nécessaire) Le chien qui ne prend pas le cordage Le chien qui ne ramène pas le cordage au deuxième canot
Matériel requis pour l'exercice:	2 canots à moteur 1 harnais 1 cordage de 50 mètres
L'exercice nécessite la participation de:	2 conducteurs 1 accompagnateur 1 juge de travail à l'eau 1 commissaire de plage

Exercice 13 - Apport d'une bouée de sauvetage (départ du canot) - (50 points.)

Le chien et le CC embarquent sur un canot avec un plongeur. Le canot effectue une distance de 30 mètres du rivage et largue le plongeur. Le canot effectue encore 20 mètres parallèlement à la rive et stoppe. L'accompagnateur lance une bouée de sauvetage à mi-distance entre le canot et le plongeur. Sur SA ou SV du CC, le chien saute à l'eau (Mise à l'eau permise) et nage vers la bouée. Il saisit le cordage de la bouée et l'amène vers le plongeur. Celui-ci simule l'affolement mais ne doit pas appeler le chien. Quand le chien arrive près du plongeur, celui-ci se glisse dans la bouée et s'accroche au harnais. Le chien doit ramener le plongeur au canot. Le plongeur et le chien sont hissés à bord.

Sont autorisés, les SA et SV pour:	<ul style="list-style-type: none"> • Le départ • La prise du cordage • La nage vers le plongeur • Le rappel
Sont pénalisables:	Le chien qui ne saute pas de lui-même à l'eau (ou une mise à l'eau est nécessaire) Le chien qui ne prend pas le cordage de la bouée Le chien qui ne ramène pas la bouée au plongeur Le chien qui ne ramène pas le plongeur
Matériel requis pour l'exercice:	1 canot à moteur 1 harnais 1 bouée de secours entourée d'un cordage
L'exercice nécessite la participation de:	1 conducteur 1 accompagnateur 1 plongeur 1 juge de travail à l'eau 1 commissaire de plage